

1	Actus franciliennes	2
2	Code du travail : les branches professionnelles ne seront pas sacrifiées	2
3	Gérald Darmanin : « L'Etat doit accompagner, et pas seulement sanctionner »	4
4	TVA : les autoentrepreneurs échapperont à la nouvelle obligation	6
5	Baisse de charges: les retraités réclament leur part du gâteau.....	7
6	Macron veut engager 10 milliards d'euros pour l'innovation.....	8
7	Vin : comment les Français contre-attaquent à l'export	9
8	Emploi : les banques engagées dans une profonde mutation.....	11
9	Les assureurs en quête de nouvelles compétences	12
10	Eram investira un million d'euros dans le plan social de Tati.....	13
11	La ministre de la Santé Agnès Buzyn réfléchit à «rendre onze vaccins obligatoires».....	14
12	Vaccination obligatoire : les questions que l'on se pose.....	17
13	Sondage législatives : vers un raz-de-marée En Marche au second tour.....	18
14	Droite: la semaine où tout va basculer	20
15	L'Eurogroupe veut un amortisseur pour la dette grecque	22
16	Chômage ou exil, la sombre alternative des jeunes Grecs.....	23

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 16/06/2017

1 Actus franciliennes

77 SEINE- ET-MARNE

RÉUNION SUR LE PRÊT DE MAIN D'OEUVRE ENTRE ENTREPRISES

Vendredi 16 juin de 9h à 10h30, la plateforme RH Sud 77, propose une réunion sur le thème du prêt de main d'œuvre. Cette solution de gestion de RH consiste à mettre des salariés, dont l'entreprise reste l'employeur, à la disposition d'une autre entreprise utilisatrice pendant une durée déterminée. La réunion aura lieu à la Maison des verriers, à Bagnaux-sur-Loing. L'inscription est requise par mail : d.lapa@smd77.com

78 YVELINES

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LES SITES INTERNET DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Pour améliorer ses sites internet, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a décidé de consulter le public pour connaître son avis, qu'il s'agisse de personnes utilisatrices ou non de ses outils numériques. L'inscription au groupe de discussion est ouverte jusqu'au 21 juin. Il s'agit d'une session qui réunit de 6 à 8 personnes, durant 30 à 45 minutes. La date et le lieu de réunion seront définis ultérieurement.

Formulaire d'inscription en ligne : <https://goo.gl/vZft4D>

91 ESSONNE

RÉUSSIR EN BANLIEUE : CONVAINCRE DES FINANCIERS

Mardi 20 Juin, à partir de 14h, la CCI Essonne (Évry) organise une rencontre destinée aux porteurs de projets de création ou reprise d'entreprise, issus ou désirant s'implanter dans un quartier prioritaire. Les participants pourront rencontrer les partenaires de la création d'entreprise et s'exercer à la présentation (*pitch*) de leur projet pour convaincre des financeurs. L'inscription est gratuite. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/hmu34B>

95 VAL- D'OISE

FORMATION RH SUR LES PRINCIPALES OBLIGATIONS LÉGALES DE L'EMPLOYEUR

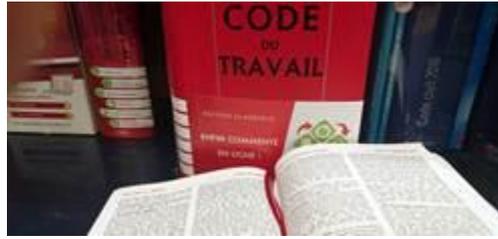
Jeudi 22 juin, la Plateforme de Services RH de Cergy organise une journée de formation RH gratuite à destination des dirigeants des entreprises et associations de l'agglomération de Cergy-Pontoise, dans les locaux de l'association AVEC. L'objectif de cette formation est de maîtriser les enjeux et risques, et d'avoir une vue globale sur le panel des obligations existantes pour l'entreprise. Le nombre de places étant limité à 10, l'inscription est requise : <https://goo.gl/AiTWfC>

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 16/06/2017

2 Code du travail : les branches professionnelles ne seront pas

sacrifiées



Lors des concertations, jeudi, la CFDT a demandé que la « qualité de l'emploi », c'est-à-dire les règles qui régissent les CDD,

s'ajoute à la liste des sujets sur lesquels la branche garde la suprématie sur l'entreprise.

Le cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a achevé jeudi sa première série de rendez-vous avec les partenaires sociaux.

Plus que quarante... Ce jeudi, la CFDT et la CPME se sont rendues Rue de Grenelle pour rencontrer le cabinet de la ministre du Travail. Elles ont clos la première série d'entretiens bilatéraux avec les 8 organisations patronales et syndicales démarrée lundi. Doit suivre, la semaine prochaine, une nouvelle tournée sur le premier des trois « blocs » de la réforme du Code du travail que le gouvernement prépare : celui sur le champ de la négociation collective et l'articulation entre loi, branche et entreprise. Les autres blocs donneront aussi lieu à deux entretiens par organisation.

Ces premières rencontres ont permis d'en savoir un peu plus sur la réforme. « *La primauté sera donnée aux accords d'entreprise* », affirmait le programme d'Emmanuel Macron, dans la lignée de la loi El Khomri. Cela ne devrait pas être aussi tranché, loin de là. La loi travail a affirmé la suprématie de la branche sur l'entreprise sur six sujets : les salaires minimums, les classifications, les garanties collectives complémentaires, les fonds de formation professionnelle, la prévention de la pénibilité et l'égalité femmes-hommes. La liste pourrait s'allonger. Lors des concertations, jeudi, la CFDT a ainsi demandé que la « *qualité de l'emploi* », c'est-à-dire les règles qui régissent les CDD, s'ajoute à la liste. En dehors de ces domaines réservés, le principe de la suprématie de l'accord d'entreprise prévaudrait, ont compris les partenaires sociaux. Mais pas question de froisser les syndicats, et FO en particulier. Au ministère, on ne parle pas d'inversion de la hiérarchie des normes ni même de dérogations d'entreprises mais de la possibilité pour elles de conclure des accords d' « *adaptation* ». A défaut, des dispositions supplétives fixées par les branches s'appliqueraient.

« Un affichage ? »

La logique qui prévaut à la réforme ne serait donc pas celle d'une révolution mais la généralisation d'une loi de 2004. La revanche de François Fillon en quelque sorte car c'est lui qui y a affirmé le droit de déroger par accord collectif d'entreprise aux accords de rang supérieur, en l'absence de clause contraire, quand il était ministre du Travail. Mais ce texte ne s'applique qu'aux accords conclus après 2004. Ce verrou pourrait sauter, affirme notamment la CGT. A charge donc pour les branches d'affirmer le caractère impératif de leurs clauses par avenant signé par des syndicats représentant une majorité de salariés, sinon, ils deviendraient facultatifs.

« *Ils recherchent les voies de passage* », résume un syndicaliste. L'objectif de l'exécutif est d'essayer de « *garder la CFDT et FO dans le train de la réforme* », de chercher à tout le moins un non-accord ou un désaccord non conflictuel. S'il n'était pas tenu compte de ses positions, « *FO n'hésiterait pas à mobiliser contre ce qu'elle considérerait comme une loi travail XXL* », a averti la centrale jeudi. Ce qui veut dire en creux que pour l'instant, on n'en est pas là. « *La concertation*

engagée est-elle un affichage, un story telling ou une vraie concertation, on ne le saura qu'à la fin », estime le représentant d'un autre syndicat.

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 16/06/2017

3 Gérald Darmanin : « L'Etat doit accompagner, et pas seulement sanctionner »



Premier chantier du quinquennat avec la loi sur la moralisation de la vie politique, le droit à l'erreur a fait l'objet d'une communication mercredi en conseil des ministres. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, explique aux « Echos » ce que changera ce texte, très attendu par les entrepreneurs.

Le droit à l'erreur suscite beaucoup d'attentes chez les entrepreneurs. Quelle est la philosophie de ce projet ?

Chacun peut se tromper : l'administration doit être là pour accompagner le citoyen et pas systématiquement le sanctionner. Nous disons à l'administration qu'elle a le pouvoir de sanction mais aussi le devoir de conseil ! C'est un changement radical de philosophie. Il est attendu par nos concitoyens : c'est pourquoi nous travaillons vite sur ce sujet. Nous en avons évoqué les grandes lignes ce mercredi en Conseil des ministres dans l'optique de présenter un texte de loi dans les prochaines semaines.

Comment ce droit à l'erreur se traduira-t-il dans les faits ?

C'est une révolution culturelle que souhaite le président de la République. Il s'agit de passer d'une administration de contrôle à une administration de conseil et d'accompagnement. Cela veut dire que si vous vous trompez de bonne foi dans l'accomplissement d'une obligation réglementaire, l'administration ne vous sanctionnera pas : financièrement, on ne vous infligera pas de pénalités ou d'intérêts de retard. Nous allons par exemple proposer des procédures de rectification dans le cadre des contrôles fiscaux ou dans le domaine douanier, selon la logique du rescrit : vous êtes chef d'entreprise et vous avez besoin de savoir si vous êtes dans les règles, vous pourrez demander à l'administration de se pencher sur votre cas pour vous en assurer, sans risque de sanction. Cela sera valable pour de nombreuses administrations. Nous allons aussi expérimenter la médiation au sein des Urssaf pour faciliter la vie des entreprises.

On imagine mal un entrepreneur réclamer la venue de l'Urssaf...

C'est là la révolution : pour faire évoluer une relation, il faut que chacun change son comportement. Tout le monde sera concerné : les administrations d'une part, les particuliers, les associations, les entreprises, les collectivités locales d'autre part.

En matière fiscale, la relation de confiance, qui reposait sur un principe similaire, n'a pas eu un grand succès...

C'était une très bonne idée, qui n'a peut-être pas été assez portée politiquement. Le droit à l'erreur sera l'un des premiers grands textes du gouvernement.

Quels principes relèveront du législateur ?

D'abord, la disparition des pénalités financières en cas d'erreur de bonne foi. On a le droit de se tromper, de rectifier et de payer ce qui est dû, ni plus ni moins. Nous souhaitons simplifier dans un premier temps très concrètement une dizaine de grandes procédures. Cela passera aussi par le numérique, par la déclaration unique. Je suis un maire : j'aime le concret. Nous allons concrètement simplifier la vie des gens et « *arrêter d'emmerder les Français* », comme le disait le président Pompidou.

Les entreprises se plaignent de la complexité mais aussi du flux des normes qui ne cesse de grossir...

Au Royaume-Uni, il y a un principe : toute nouvelle norme doit entraîner la disparition d'autres normes existantes. L'efficacité de l'action publique n'est pas proportionnelle à la productivité en matière de normes, elle peut passer au contraire par des simplifications. Le Premier ministre m'a demandé d'y veiller avec mes collègues du gouvernement. Le message s'adresse aussi aux parlementaires qui font la loi, pour qu'ils soient solidaires de cet objectif et que la loi soit beaucoup moins bavarde.

Allez-vous composer un comité de chefs d'entreprise pour auditer toute nouvelle mesure ?

Les entreprises et les collectivités locales seront pleinement associées à ce devoir de simplification et d'expérimentation. Ils vivent au jour le jour la complexité, ils sont les premiers à pouvoir dire comment simplifier. Tous les agents du service public aussi, qu'il s'agisse de la personne qui fait l'accueil du public ou du directeur d'administration, doivent pouvoir proposer des mesures de simplification et mettre le conseil au coeur de leurs actions.

Quelles seront les exceptions à ce droit à l'erreur ?

Il faut qu'il y ait le moins d'exceptions possible. C'est pourquoi le projet de loi s'appliquera à des procédures identifiées, pour lesquelles le droit à l'erreur a du sens. Sinon, nous risquons le même travers que pour « le silence vaut accord » par exemple et une série d'exceptions finalement plus nombreuses que les démarches classiques. Evidemment seront exclus les cas de fraude avérés, la matière pénale et les enjeux de sécurité.

Avec moins de redressements, ne craignez-vous pas un manque à gagner budgétaire ?

Le droit à l'erreur n'est pas une licence à l'erreur. L'idée est que le doute profite à l'usager et que la bonne foi soit reconnue. Les contrôles et les redressements seront toujours possibles mais c'est tout de même mieux d'accompagner les usagers et les entreprises. Et on peut espérer davantage d'activité et de croissance, si, grâce à la confiance retrouvée, l'environnement devient plus favorable. Et quand l'économie se porte bien, l'Etat aussi se porte bien. La simplification, c'est libérer les énergies, retrouver la confiance et donc la croissance !

Sur la fraude à la TVA, les micro-entrepreneurs se sont interrogés sur l'obligation de s'équiper d'un nouveau logiciel. Avez-vous une solution ?

Nous sommes à l'écoute des entreprises, qui sont inquiètes de voir de nouvelles sources de complexité se créer. Nous avons donc décidé de recentrer et de simplifier le dispositif : il s'appliquera uniquement aux logiciels et systèmes de caisse, principaux vecteurs des fraudes

constatées à la TVA. J'ai aussi demandé à l'administration fiscale d'accompagner les entreprises en 2018, pour la première année d'application des nouvelles règles.

Marie Bellan, Ingrid Feuerstein et Etienne Lefebvre

LES ECHOS – 16/06/2017

4 TVA : les autoentrepreneurs échapperont à la nouvelle obligation



Les commerçants, qui restent soumis à l'obligation, devront se mettre en règle d'ici au 1er janvier 2018.

Seuls les commerçants se verront imposer l'utilisation d'un logiciel certifié dans le cadre de la lutte contre la fraude à la TVA.

Les autoentrepreneurs peuvent pousser un « ouf » de soulagement. Le ministre du Budget a précisé jeudi que le logiciel de lutte contre la fraude à la TVA, qui sera obligatoire à partir de janvier 2018 (voir « Les Echos » du 8 juin), ne serait finalement applicable qu'aux utilisateurs de caisses-enregistreuses. En somme, seuls les commerçants se verront imposer l'utilisation du logiciel, dont l'adoption date de la loi de finances 2016. « *Seuls les logiciels et systèmes de caisses, principaux vecteurs de fraude constatés à la TVA, seront ainsi concernés* », souligne le communiqué envoyé par le ministère. Cette précision est bienvenue, car un vent de panique avait commencé de souffler chez les autoentrepreneurs, aujourd'hui baptisés « microentrepreneurs », qui sont, de par leur statut, autorisés à ne pas facturer la TVA en dessous d'un certain seuil de **chiffre d'affaires**. Beaucoup d'autoentrepreneurs exercent en effet leur activité à titre accessoire, en plus d'une activité salariée, par exemple, et facturent des sommes qui ne dépassent pas quelques milliers d'euros par an.

Alerté sur le sujet, le gouvernement a voulu prendre les devants et éviter de complexifier le quotidien des petits entrepreneurs que le président de la République, lors de sa campagne, a promis justement d'aider à se développer en assouplissant au maximum les contraintes administratives. « *Cette modification fera l'objet de mesures législatives d'ici à la fin de l'année, pour une entrée en vigueur du dispositif comme prévu au 1^{er} janvier 2018* », indique le communiqué. Pour preuve de sa volonté de conciliation, le communiqué précise que « *les entreprises qui n'auraient pas encore effectué cette mise en conformité de leur logiciel de caisse ont ainsi six mois pour y veiller* ». A l'origine, cette disposition votée dans la loi de finances 2016 visait à lutter contre la fraude à la TVA dans le commerce. Certains commerçants s'équipaient d'un logiciel permettant de masquer la TVA pour les paiements en liquide. Restauration, pharmacies, petits commerces... Face à l'augmentation du phénomène, Bercy a voulu légiférer pour éviter une évaporation des recettes de TVA. Les commerçants, qui restent soumis à cette obligation, devront se mettre en règle d'ici au 1^{er} janvier 2018. Lors d'un contrôle fiscal, ils devront être en mesure de présenter un certificat ou une attestation pour chaque logiciel ou système utilisé. En l'absence de ce document, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende de 7.500 euros et sera tenue de régulariser sa situation sous 60 jours.

L'OPINION – 16/06/2017

5 Baisse de charges: les retraités réclament leur part du gâteau



Pénalisés par la hausse de la CSG attendue en 2018, les retraités demandent des allègements de charges compensatoires

La Confédération française des retraités vient d'envoyer un courrier au président de la République pour réclamer la suppression des cotisations maladie sur les complémentaires retraites et une déduction des cotisations complémentaires santé de l'impôt sur le revenu. Les seniors refusent d'être les seuls à payer la hausse de la CSG. Certains défendent pourtant l'idée d'un effort en faveur des actifs.

Étonnant discours de Roger Barrot ce lundi 12 juin à la puissante Confédération française des retraités (CFR). L'ancien président de la Fédération nationale des associations de retraités (FNAR) y a dit tout le bien qu'il pensait de la [hausse de la CSG prévue par Emmanuel Macron](#). Une augmentation de 1,7 point qui doit servir à supprimer les cotisations chômage et maladie des salariés, mais qui se traduira par une hausse d'impôt pour 60 % des retraités l'année prochaine. Évidemment, une écrasante majorité des adhérents de la CFR y est fortement opposée.

Devant la quinzaine de membres de la commission « retraite », Roger Barrot s'est pourtant fait l'avocat du diable. Il a rappelé que depuis 2004, les actifs « supportent » une journée de solidarité travaillée et non payée pour financer une meilleure prise en charge des personnes en perte d'autonomie, et que cette journée doit rapporter 2,37 milliards d'euros pour 2017, « dont 1,42 milliard au seul bénéfice des personnes âgées ».

Il a ajouté que plus de 90 % des retraités bénéficieront par ailleurs de [l'exonération de taxe d'habitation](#) prévue par Emmanuel Macron (jusqu'à 3 800 euros de revenus mensuels pour un couple) et a rappelé au passage que les retraités ont obtenu l'année dernière la création d'un crédit d'impôt spécial retraités pour les emplois à domicile, qui coûtera la batelle d'un milliard d'euros aux finances publiques l'année prochaine.

Juste et équilibré. « J'ai conscience que cette mesure, destinée à favoriser l'activité, supposera un effort de la part des retraités non exonérés, avait écrit mi-avril le candidat Emmanuel Macron à l'association. Cet effort sera juste et équilibré car, contrairement à d'autres, je n'augmenterai pas la TVA durant mon quinquennat. C'est une mesure qui renforcera en actes la solidarité intergénérationnelle car grâce à vous, nous redonnerons du pouvoir d'achat à vos enfants et à vos petits-enfants après une décennie au cours de laquelle il n'a que très peu augmenté ». « Vive l'intergénérationnalité bien comprise ! », a répondu en écho l'ancien président de la FNAR ce lundi, face à une salle aux deux tiers convaincus.

Mais l'adhésion de la tête au principe de solidarité intergénérationnelle ne reflète pas forcément le point de vue de la base adhérente.

Président de l'Union française des retraités (UFR) et vice-président de la CFR, Christian Bourreau insiste d'ailleurs sur le caractère « personnel » de la position de Roger Barrot. S'il se félicite de la suppression des cotisations chômage et maladie pour les actifs, Christian Bourreau refuse en effet que les retraités soient les seuls à supporter le coût de ce transfert.

« Nous venons d'envoyer un courrier à Emmanuel Macron dans lequel nous proposons deux mesures compensatoires : la suppression des cotisations maladie sur les régimes de retraite complémentaires Agirc-Arrco (1 %) et la déduction de tout ou partie des cotisations de complémentaires santé, qui, à régime équivalent, coûtent trois fois plus cher aux retraités qu'aux actifs », indique-t-il.

Les retraités veulent leur part du gâteau car ils ne s'estiment en rien privilégiés par rapport aux actifs. « Selon l'Insee, le niveau de vie des retraités en 2014 était de 7 % inférieur au niveau de vie des actifs en emploi », souligne Christian Bourreau. La différence est en réalité de 12,5 % avec un couple monoactif sans enfant et même de 20 % si les deux travaillent, toujours sans enfants. Ce sont les seuls cas. Les plus de 65 ans ont dans l'ensemble un niveau supérieur de 9 % aux moins de 65 ans. La pauvreté touche par ailleurs davantage les 18-29 ans (19,8 %) et les 30-59 ans (12,6 %) que les plus de 60 ans (8 %). Pas sûr, dans le contexte budgétaire actuel, que les demandes des retraités trouvent une oreille très attentive.

Raphaël Legendre

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 16/06/2017

6 Macron veut engager 10 milliards d'euros pour l'innovation



Le fonds sera géré par Bpifrance et devra accompagner la transition numérique et énergétique.

Bien que la campagne soit achevée, le président de la République a longuement visité le salon Vivatech, rendez-vous devenu incontournable d'une high-tech française dont il est l'un des promoteurs, comme s'il était au Salon de l'agriculture. [Emmanuel Macron a saisi cette occasion pour annoncer la création d'un fonds de 10 milliards d'euros destiné à financer «l'industrie du futur»](#). Ce fonds faisait parti de son programme lors des élections présidentielles. Sa gestion devrait être confiée à Bpifrance et il sera alimenté par les dividendes ou la vente de participations dans des entreprises possédées de manière minoritaire par l'État. En 2016, Bpifrance a déjà réalisé près de 1,7 milliard d'euros de cessions dans des grands groupes et entreprises de tailles intermédiaires.

Avec ce nouvel instrument de financement, Emmanuel Macron a indiqué vouloir mettre l'accent sur trois axes stratégiques: «L'investissement dans des initiatives locales visant à accompagner les transitions industrielles ou à réindustrialiser des territoires déjà touchés par la désindustrialisation», «la démultiplication de la dynamique de l'industrie du futur», et «le développement de solutions innovantes contribuant à relever les défis clés de la transformation énergétique, environnementale, numérique et démographique de notre société».

Lors de cette visite, le président de la République n'a pas oublié, [à trois jours des législatives](#), de glisser quelques messages politiques. D'abord en affichant une image d'optimisme, de retour de la confiance, à la limite de la méthode Coué. «Il se passe actuellement quelque chose en France, a-t-il déclaré devant un parterre de chefs d'entreprise. Partout, dans le pays, il y a des hommes et des femmes qui veulent faire, innover.» Et d'ajouter: [«La France est en train de devenir la nation des start-up](#). Je veux avec vous anticiper, porter ce mouvement pour que l'Hexagone devienne le leader de cette révolution.»

«This is the place to be»

Pour accompagner ce mouvement, Emmanuel Macron a tenu à s'adresser aux patrons étrangers qui hésitent à s'installer en France: «This is the place to be, to invest.» Mieux, pour attirer les start-up étrangères, il a aussi précisé que le «French Tech visa est inauguré aujourd'hui. Il dure quatre ans. Un site a été ouvert aujourd'hui pour cela. Allez-vous inscrire.»

Une heure auparavant, il avait encouragé un jeune Américain travaillant dans une entreprise de restauration en ligne et inquiet par l'arrivée de Donald Trump, à s'y inscrire. «Voulez-vous un passeport français?», lui avait demandé le président, en anglais, en se saisissant du passeport américain du jeune homme, puis en mettant en relation le start-upper et le secrétaire d'État au Numérique Mounir Mahjoubi, qui se tenait aux côtés du président.

Jeudi matin, Bpifrance avait dévoilé une autre initiative. La création d'un fonds doté de 140 millions d'euros pour investir dans une douzaine de fonds étrangers de capital-risque aux États-Unis, en Europe et en Asie. L'objectif : investir dans des start-up étrangères et inciter les fonds internationaux à investir en retour dans des start-up françaises.

[Marcelo Wesfreid](#) et [Elsa Trujillo](#)

LES ECHOS – 16/06/2017

7 Vin : comment les Français contre-attaquent à l'export



[Vinexpo, le Salon des vins et spiritueux attend plus de 40.000 visiteurs.](#)
[Face aux difficultés à l'export, le vin français tente de revenir sur le marché.](#)

Le Salon Vinexpo, qui s'ouvre ce dimanche au Parc des Expositions de Bordeaux (Gironde), sera-t-il pour les vins français le début d'une reconquête ? L'occasion, au moins, de pousser leurs pions dans la compétition mondiale. Car, ces dernières années les ont vus perdre des parts de marché. En début d'année, la Fédération des exportateurs des vins et spiritueux (FEVS) tirait la sonnette d'alarme. Si, avec 11,9 milliards d'euros, la filière progresse de 1,2 %, c'est grâce aux spiritueux qui ne cessent de progresser en valeur comme en volume, notamment le Cognac (2,7 milliards d'euros à lui seul). Le vin est moins bien loti, avec des ventes à l'étranger de 7,87 milliards d'euros, en recul de 0,8 %. L'impact du champagne, qui représente un tiers des ventes et baisse de 2,5 %, est notable.

Le vin tranquille (c'est-à-dire non effervescent) est aussi à la peine. Le [chiffre d'affaires](#) s'est stabilisé à 5 milliards d'euros, mais la glissade continue sur les volumes, avec un recul de 13,5 % en quatre ans. Une contre-performance qui « *pèse sur la compétitivité des entreprises et les performances du secteur à l'international* », insiste la FEVS. Avec un faisceau de raisons, qui tiennent au « *manque de disponibilité* » dans certaines catégories, à des « *ruptures d'approvisionnement* » dans d'autres ou encore à des prix trop élevés. Sans parler d'un vignoble qui rétrécit.

Ainsi, les poids lourds français du vin, à l'instar de Grands Chais de France ou de Castel - numéro un européen -, pèsent peu face aux géants mondiaux. Le premier ne place pas JP Chenet, la marque française pourtant la plus vendue à l'export, parmi les dix premières mondiales. Une dixième place occupée par Pernod Ricard et sa marque australienne Jacob's Creek. Quant à Castel, avec 1,1 milliard d'euros dans le vin, dont les trois-quarts en France, il est loin de l'américain Gallo et ses 4 milliards de dollars.

Acteurs en marge

C'est à l'export que se trouve la croissance. Le marché nord-américain, déjà premier au monde pour les vins non effervescents, va continuer à croître. Quant à la Chine, en tête si l'on considère seulement le vin rouge, la consommation va progresser de 80 % d'ici à 2020. Quand la France voit sa consommation reculer inexorablement.

De nouveaux acteurs, venant des marges du monde du vin, sont décidés à jouer leur carte. A l'image de Maison Le Star, une société de négoce créée par Guillaume Brochard, un entrepreneur ayant fait fortune dans le luxe en Chine. Constituée à partir de plusieurs rachats dans le Bordelais, elle pèse déjà 40 millions de bouteilles. Sa cible numéro un : le marché chinois, et notamment la classe moyenne qui découvre le vin.

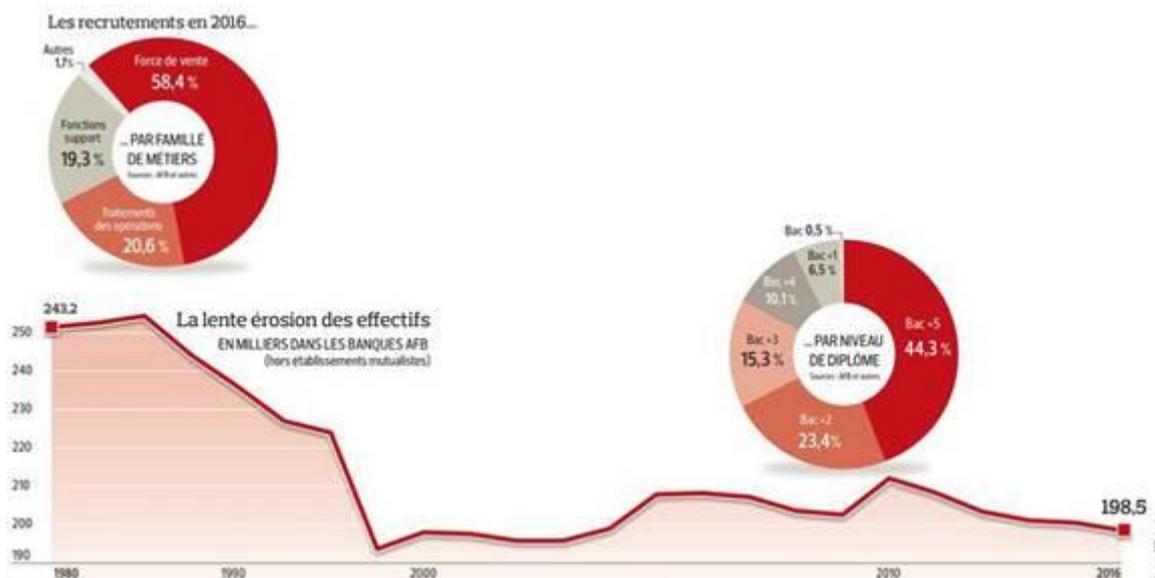
Le géant de l'agriculture InVivo a des ambitions encore plus grandes. En mobilisant 300 millions d'euros pour constituer son pôle vin, baptisé « InVivo Wine », il a l'objectif d'en faire un acteur de premier plan à l'horizon 2020, avec un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros. Avec deux outils. Côté offre, un partenariat avec 23 coopératives viticoles du sud de la France, couvrant 23.000 hectares du Bordelais jusqu'au Rhône et au Beaujolais. « *C'est là qu'on trouve le potentiel de production le plus important, avec une diversité de terroirs et de cépages. Notre objectif est d'être en mesure d'obtenir sur la durée des volumes importants et de qualité constante, grâce à des cahiers des charges* », résume Thierry Blandinières, directeur général d'InVivo.

Côté commercialisation, InVivo a acquis le négociant bordelais Cordier Mestrezat. Une annonce faite à l'occasion de Vinexpo en 2015. Il a récidivé en achetant le néerlandais Baarsma Wine en mai. Avec une politique de marques qui se dessine : Cordier et Désiré Cordier pour les segments « premium » et « super premium », entre 10 et 20 euros. Quant à la marque Le Val, qui appartient à la coopérative du Languedoc Vinadeis, premier partenaire d'InVivo Wine, elle chapeauterait le « *coeur du marché* », autour de 5 euros. « *Vinexpo constitue un rendez-vous très important. C'est l'occasion de faire connaître notre projet. D'abord en direction de l'Europe du Nord, marché crucial qu'on veut servir avec Baarsma. Ensuite en Asie, puisque Cordier vient d'être référence par le géant de la distribution Cofco. Et bien sûr aux Etats-Unis, en faisant savoir que nous sommes à la recherche d'opportunités pour de la croissance externe* », indique Thierry Blandinières.

Frank Niedercorn

LE FIGARO – 16/06/2017

8 Emploi : les banques engagées dans une profonde mutation



INFOGRAPHIE - Si les effectifs refluent, les postes de cadres sont de plus en plus nombreux.

La tendance est désormais bien installée. Chaque année, depuis 2011, le secteur bancaire perd quelques milliers d'emplois. L'an dernier, les effectifs de l'ensemble des banques ont donc encore fondu de 0,3% par rapport à 2015 (après -0,6% entre 2015 et 2014), selon l'Association française des banques (AFB). La tendance a semble-t-il été un peu plus marquée dans les banques à réseau (-0,6 % en 2016) que dans les établissements mutualistes. Ce n'est pas une exception en Europe: les effectifs ont reculé de 0,5% en 2015 dans la zone euro.

Après avoir taillé dans les effectifs de leur activité de banque d'investissement après la crise financière de 2008, les établissements réduisent la voilure dans la banque de détail, qui représente près de la moitié des emplois. Les raisons sont multiples. Cette activité est depuis quelques années fragilisée par la faiblesse des taux d'intérêt qui met ses marges sous pression. Elle contraint les banques à réduire leurs coûts, en réorganisant notamment leurs back-offices. Une autre raison est aussi le transfert de tâches vers les clients. Avec les nouvelles technologies: les services bancaires sont accessibles sur téléphone portable, tablette ou ordinateur et **il n'est plus besoin de pousser la porte d'une agence bancaire**. Résultat, depuis deux ans, les fermetures d'agences se multiplient, y compris dans certains réseaux mutualistes comme les Caisses d'épargne. Et certains emplois, comme les chargés d'accueil de clientèle, disparaissent peu à peu.

Malgré cette lente érosion des effectifs, la banque reste l'un des principaux employeurs du secteur privé français. Fin 2016, l'ensemble des réseaux employaient 370.300 personnes, soit 2,3% de l'emploi salarié, pour tout le secteur, 198.500 pour les seules banques non mutualistes (BNP Paribas, **Société générale**...). On est loin du pic des embauches des années 1970, 1980, 1990 et même 2000, lorsque les banques recrutaient en masse à tour de bras des *golden boys* de la finance. En l'espace de vingt ans, le secteur a perdu 44.000 salariés.

Même s'ils ne sont plus créateurs nets d'emplois, les établissements continuent à recruter. En 2016, ils ont embauché 41.100 personnes, principalement en CDI, ce qui est de plus en plus rare en France (deux personnes sur dix en moyenne au niveau national). «Le secteur est toujours extrêmement dynamique en matière d'embauches», relève Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de l'Association française des banques ainsi que de la Fédération bancaire française (FBF).

Des salariés davantage diplômés

La banque est en pleine mutation. Le changement de comportement des clients, l'avalanche de nouvelles normes prudentielles et la numérisation accélérée de leur activité obligent à recruter des salariés davantage diplômés que par le passé. Plus de la moitié (54,4%) des nouvelles recrues est ainsi titulaire d'un diplôme bac +4 ou 5. Elles sont aussi un peu plus âgées (31,5 ans en moyenne). L'an dernier, près de deux tiers des personnes ont été embauchées avec un statut de cadre: les postes de chargés de clientèle ont constitué près de 40% des recrutements. Les embauches ont aussi beaucoup augmenté dans l'informatique et le contrôle de conformité à la législation. Les banques doivent éviter les errements des dix dernières années qui ont abouti à de lourdes sanctions [comme celle de BNP Paribas aux États-Unis](#).

«Cette évolution traduit l'importance du numérique et de la sécurité des systèmes informatiques ainsi que le poids grandissant de la réglementation pour les banques, explique Marie-Anne Barbat-Layani. La tendance est, en outre, à la montée en compétences des effectifs bancaires. Cela est motivé par la nécessité d'offrir un service plus expert et de former les salariés au digital.» Parce que les clients s'informent sur Internet avant de se rendre en agence pour souscrire un placement ou un crédit immobilier, les chargés de clientèle doivent être capables de donner des conseils personnalisés. La part des cadres bancaires a beaucoup augmenté ces dernières années, passant de 54,9% en 2012 à 61,1% en 2016. Tout comme celle des femmes occupant des postes à responsabilités: elles représentaient 47,1% de l'encadrement bancaire en 2016 contre 44,6% en 2012.

Avec la montée en puissance du numérique et des fermetures d'agences, les réductions d'effectifs se poursuivront dans les banques. Pour l'heure, la pyramide des âges favorable évite le recours aux licenciements. Mais, dans quelques années, les départs à la retraite diminueront. [Cela inquiète les salariés](#): 37% estiment que la «sécurité d'emploi est menacée», selon une étude du Syndicat national des banques.

[Danièle Guinot](#)

LE FIGARO – 16/06/2017

9 Les assureurs en quête de nouvelles compétences



Le secteur connaît plusieurs révolutions: une mutation numérique et la transformation des métiers et des produits. Des réductions d'effectifs sont à terme inéluctables.

Contrairement à la banque, l'emploi ne diminue pas encore dans l'assurance. «Le nombre de salariés se maintient autour de 147.000 depuis plusieurs années», précise **la Fédération française de l'assurance (FFA)**. Mais cela devrait changer car le métier d'assureur, comme celui de banquier, connaît plusieurs révolutions: une mutation numérique et la transformation des métiers et des produits. Désormais, dans les compagnies, certaines tâches répétitives et à faible valeur ajoutée (gestion des sinistres, mise en conformité de clauses bénéficiaires de contrats d'assurance-vie...) sont réalisées par des robots intelligents. Ce qui permet aux salariés des back-offices d'être davantage sollicités pour vendre des contrats. En parallèle, les *chatbots*, des

assistants virtuels qui utilisent [l'intelligence artificielle](#) pour mener des conversations, font aussi leur apparition. «Dans dix ans, les robots joueront un rôle important dans la relation avec les clients», prévoit Julien Maldonato, associé conseil industrie financière chez [Deloitte](#).

Par ailleurs, certains métiers traditionnels sont en train de changer, comme celui d'actuaire. À l'avenir, ce dernier, dont le métier consiste aujourd'hui à anticiper les risques financiers pris par l'entreprise dans la gestion des contrats, sera un spécialiste des données (des clients, climatiques, accidents...). Ce qui conduira à une gestion plus fine des risques.

Toutes ces évolutions auront des conséquences pour les salariés. «Entre 25% et 40% de nos métiers vont changer», prévoit Renaud Dumora, directeur général de [BNP Paribas Cardif](#). Une tendance que l'on constate dans les autres compagnies. «Nous allons former nos salariés à l'exercice de nouveaux métiers et à l'utilisation des outils numériques», explique Myriam Saunier, directrice des ressources humaines chez Aviva France, où environ un quart des effectifs changeront de métier dans les cinq prochaines années.

Pyramide des âges

Des réductions d'effectifs sont inéluctables. «D'autant que depuis peu la loi autorise les assureurs à gérer les sinistres dans un autre pays. Cela pourrait supprimer aussi des postes», souligne Anne-Juliette Planchais, chez Accenture.

Certains assureurs ont déjà annoncé la couleur. Chez [Axa](#), l'accord signé en mars 2016 prévoit de remplacer un départ à la retraite sur deux entre 2016-2018. Même tendance chez Allianz France, «qui envisage de ne pas remplacer tous les départs à la retraite» ou chez Aviva. «Au cours des trois prochaines années, nous avons prévu de ne pas remplacer un départ à la retraite sur trois», précise Myriam Saunier.

Comme les banquiers donc, les assureurs comptent sur la pyramide des âges pour réduire en douceur les effectifs. «17% des salariés ont plus de 55 ans, pointe Julien Maldonato. Dans dix ans, les effectifs pourraient être inférieurs à ceux de 2005 (143.700 personnes).» Les nouvelles recrues (13.000 par an) sont aussi de plus en plus diplômées. «26% ont un bac +5», souligne la FFA. Mais le secteur peine à séduire les jeunes talents, notamment les spécialistes du numérique. «Seuls environ 2% des jeunes diplômés se dirigent spontanément vers le secteur de l'assurance, explique Anne-Juliette Planchais. L'enjeu pour les assureurs est donc de parvenir à redorer leur image.» La révolution numérique en cours et la mutation des métiers pourraient les aider.

[Danièle Guinot](#)

L'OPINION – 16/06/2017

10 Eram investira un million d'euros dans le plan social de Tati



[Jeudi, l'actionnaire majoritaire d'Agora Distribution a annoncé qu'il participerait au plan de sauvegarde de l'emploi de l'enseigne à bas prix](#)

Vieillessement de son modèle, concurrence accrue de la part d'enseignes de distribution telles H&M et Zara, Tati a été mise en redressement judiciaire en mai dernier. Quelque 1 752 salariés pourraient perdre leur emploi faute de repreneur. Les offres de reprise de l'entreprise devaient être examinées le 29 mai dernier par le tribunal de Bobigny mais l'examen a, au final, été renvoyé au 19 juin.

Un peu de répit pour Tati. Jeudi, le groupe Eram a proposé de participer au plan de sauvegarde de l'emploi des salariés du groupe à hauteur d'un million d'euros, selon une source syndicale proche du dossier. Au total, le PSE atteindrait cinq millions d'euros, soit deux millions qui proviendraient d'Agora Distribution, la maison mère de Tati, deux millions offerts par les repreneurs en lice, et un million du groupe Eram, l'actionnaire majoritaire.

Le groupe Eram avait pris la décision le 28 février dernier de [vendre sa filiale, Agora Distribution, cédant ainsi les marques Tati, Giga Store et Fabio Lucci](#). Plusieurs repreneurs ont manifesté leur intérêt dans le dossier, dont le groupe Gifi, une enseigne de vente d'articles pour la maison, et un consortium regroupant les marques Centrakor, Stokomani, Maxi Bazar et Foir'Fouille.

Conditions. L'offre d'Eram est toutefois conditionnelle à la signature d'un accord majoritaire des organisations syndicales. Il y a trois comités d'entreprise dans le groupe. Ils doivent se réunir encore vendredi pour prendre une décision. « On ne peut jamais se satisfaire de licenciements », a déclaré cette source syndicale, « mais chaque acteur a fait un effort et on espère que ça va se conclure ». Amar Lagha, le secrétaire général de la Fédération CGT du commerce et des services, se montre plus critique. « On pense qu'Eram est en capacité de donner plus », a-t-il déclaré à Reuters. « Moi je pense aux familles qu'on laisse sur le carreau. »

Les repreneurs potentiels du groupe ont amélioré leur offre mardi soir pour reprendre davantage de salariés et de magasins. Gifi propose donc d'engager 1 428 salariés sur les 1 700 que compte l'enseigne ainsi que de reprendre 135 points de vente. Le consortium propose, quant à lui, de reprendre 1 298 salariés et 98 magasins. La CFDT a annoncé son soutien à l'offre de Gifi, jeudi. « Le comité d'entreprise a eu la satisfaction de constater que Monsieur Ginestet, président de Gifi, avait augmenté son offre de reprise à un niveau très satisfaisant », peut-on lire dans un communiqué du comité d'entreprise de la société Vetura, l'une des trois entités du pôle Agora.

L'organisation syndicale a rejeté l'offre du consortium qu'elle considèrerait comme n'étant « rien d'autre qu'une vente à la découpe ». « Elle ne garantit nullement la pérennité des emplois repris, compte tenu des incertitudes liées aux changements d'enseigne et aux périodes de fermeture des magasins », précise le document. Le consortium ne souhaite pas conserver l'enseigne de Tati excepté dans une quinzaine de magasins. Les offres de reprise seront analysées par [le tribunal de commerce de Bobigny le 19 juin prochain](#). À cette occasion, la CGT a appelé ses membres à manifester devant le tribunal.

☐☐☐ SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 16/06/2017

11 La ministre de la Santé Agnès Buzyn réfléchit à «rendre onze

vaccins obligatoires»



Dans une interview exclusive au Parisien-Aujourd'hui en France, la nouvelle ministre de la Santé fait le point sur ses priorités, et assure qu'elle réfléchit à « rendre obligatoires 11 vaccins ».

C'est dans son bureau ultra-rangé qu'[Agnès Buzyn, la nouvelle ministre des Solidarités et de la Santé](#), nous a reçus mercredi, un mois après sa nomination. Si elle affiche clairement ses priorités, « la lutte contre les déserts médicaux » et la « prévention », cette médecin, spécialiste du sang, a sur le haut de la pile l'explosif dossier de l'obligation vaccinale pour les enfants.

Le Conseil d'Etat exige que le gouvernement revoie sa copie sur les vaccins pour nourrissons. Que comptez-vous faire ?

Agnès Buzyn. Aujourd'hui, seuls [trois vaccins infantiles sont obligatoires](#) (diphtérie, tétanos, et polio). Huit autres, dont la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, sont seulement recommandés. Ce double système est une exception française. Cela pose un vrai problème de santé publique. Aujourd'hui, en France, la rougeole réapparaît. Il n'est pas tolérable que des enfants en meurent : dix sont décédés depuis 2008. Comme ce vaccin est seulement recommandé et non obligatoire, le taux de couverture est de 75 % alors qu'il devrait être de 95 % pour prévenir cette épidémie. On a le même problème avec la méningite. Il n'est pas supportable qu'un ado de 15 ans puisse en mourir parce qu'il n'est pas vacciné. Nous réfléchissons donc à rendre obligatoires les onze vaccins* pour une durée limitée, qui pourrait être de cinq à dix ans. L'Italie l'a fait la semaine dernière.

** Polio, tétanos, diphtérie, coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, hépatite B, bactérie Haemophilus influenzae, pneumocoque, méningocoque C.*

Mais une partie des Français y est hostile...

C'est paradoxal. D'un côté, les Français veulent un vaccin dès qu'un virus apparaît, comme Ebola ou Zika. De l'autre, ils sont méfiants face aux existants. Cela me trouble [car ils ont sauvé des milliards de vies](#), mais on l'a oublié. On ne retient que des effets secondaires, dont beaucoup n'ont pas été prouvés. Pasteur, leur inventeur, se retournerait dans sa tombe. Il faut vraiment faire oeuvre de pédagogie. La vaccination, ce n'est pas seulement l'intérêt qu'on y trouve soi-même, c'est un enjeu de solidarité, une façon de protéger l'ensemble de la société.

Faut-il vraiment en passer par l'obligation ?

Je déteste la coercition, ce n'est pas dans mon tempérament. Mais là, il y a une urgence. Une quinzaine d'enfants sont hospitalisés [à cause de la rougeole, cela m'inquiète](#). Il y a des fois où l'obligation est une bonne chose pour permettre à la société d'évoluer. Je pense à l'égalité hommes-femmes. On n'aurait jamais réussi à progresser dans la parité sans l'imposer dans les conseils d'administration.

Ne craignez-vous pas de faire la part belle à l'industrie pharmaceutique ?

Je refuse qu'on me colle cette étiquette. Oui, les industriels gagnent de l'argent, mais on ne peut pas réduire la question de la vaccination à l'intérêt des laboratoires.

Cette obligation pourrait-elle être étendue à la grippe qui a encore tué 21 000 personnes cet hiver ?

Je me pose la question tous les jours [pour les professionnels de santé](#). Je ne comprends pas ceux

qui ne s'immunisent pas, ils font courir un risque à leurs patients. On réfléchit à ce que cela devienne obligatoire pour eux. J'en discuterai avec l'ordre des médecins et des pharmaciens.

Prix du tabac : «Je ne suis pas contre un paquet à 10 €»

Envisagez-vous d'augmenter le prix du paquet de cigarettes à 10 euros comme l'avait promis le candidat Macron ?

C'est une option qui doit être discutée avec l'ensemble des acteurs, mais elle doit s'accompagner de pédagogie. Je ne suis pas contre cette hausse. Il faut une prise de conscience, surtout chez les jeunes et les femmes. Aujourd'hui, le taux de fumeuses de 20 à 40 ans en France est le plus élevé du monde. La mortalité liée aux cancers et les infarctus ne cessent d'augmenter chez les femmes. La hausse du prix du paquet est donc une façon de faire baisser le nombre de fumeurs. J'entends l'inquiétude des Français sur leur pouvoir d'achat, mais il s'agit d'un impératif de santé publique. Le tabagisme est une vraie maladie.

Qu'attendez-vous alors pour promouvoir la cigarette électronique ?

Actuellement, on a peu de preuves scientifiques pour considérer qu'il s'agit d'un outil efficace. Le vapotage permet de réduire sa consommation mais pas l'arrêt complet du tabac. Or, c'est ce qui compte pour prévenir les cancers et les maladies cardiovasculaires. On ne reviendra donc pas sur l'interdiction de vapoter mise en place le 1er octobre prochain dans certains lieux publics.

Déserts médicaux : «Des mesures fiscales pour attirer les médecins»

Dans les campagnes, des médecins ne peuvent partir en retraite faute de remplaçant. Il est impossible de trouver certains spécialistes en banlieue... Comment lutter contre la désertification médicale ?

C'est ma grande priorité, car elle cause un désarroi absolu dans la population. Des citoyens, des malades, des médecins, des maires se sentent abandonnés. Pour la première fois, une enveloppe sera dédiée à la lutte contre la désertification médicale. Ces moyens permettront aux territoires de mettre en place des actions selon leurs besoins spécifiques.

Lesquelles ?

Dans les zones sensibles, les médecins doivent faire face à de la violence. Il faut inciter au regroupement en aidant à la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Dans les zones rurales, il faut être ingénieux ! Prenez le cas d'une ville avec un ou plusieurs hôpitaux. Une à deux fois par semaine, certains médecins pourraient être «détachés» pour aller donner une consultation dans les endroits en désertification, sans avoir l'obligation d'y vivre. Idem pour les médecins libéraux. Dans un rayon de 30 km à 50 km, ils pourraient faire une consultation temporaire. La télémédecine doit être déployée, pour des consultations en dermatologie, en psychiatrie par exemple. Des expérimentations auront lieu dans les prochains mois.

Pourquoi ne pas restreindre la liberté d'installation des médecins ?

Je suis contre, on ne peut pas forcer des médecins qui ont fait onze ou douze ans d'études à s'installer quelque part. Le risque est d'avoir des personnes qui ne veulent plus faire ce métier ou de les voir partir vers l'industrie pharmaceutique. En revanche, on peut les attirer avec des mesures fiscales avantageuses. Si on ne fait rien, la situation va empirer dans les dix prochaines années.

BIO EXPRESS

1962. Agnès Buzyn naît à Paris.

1992-2008. A l'hôpital Necker (Paris), elle dirige l'unité de soins intensifs d'hématologie adulte et de greffe de moelle. Elle est aussi spécialiste des leucémies.

2008. Présidente de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

2011. Présidente de l'Institut national du cancer (INCa).

2016. Présidente de la Haute Autorité de santé (HAS).

17 mai 2017. Ministre des Solidarités et de la Santé du gouvernement d'Edouard Philippe.

Elsa Mari, Florence Méréo et Marc Payet

LE PARISIEN – 16/06/2017

12 Vaccination obligatoire : les questions que l'on se pose



Les vaccins sont considérés «peu sûrs» par 52% des Français selon une étude publiée en 2016.

Alors que la ministre de la Santé réfléchit à rendre obligatoires 11 vaccins pour enfants, retour en 3 questions sur la procédure qui pourrait se mettre en place.

Combien devra-t-on faire d'injections supplémentaires à mon bébé ?

Aujourd'hui, un nourrisson reçoit **trois injections**, contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DT-polio) à 2, 4 et 11 mois. Si la couverture vaccinale est **étendue comme l'envisage la ministre des Solidarités et de la Santé**, il faudra alors immuniser l'enfant contre l'hépatite B, la coqueluche et les infections à *Haemophilus influenzae* de type B (HIB) comme la méningite.

Il n'y aura pas de piqûres supplémentaires car, pour ces infections, il existe déjà un super-vaccin tout en un. Mais il faudra rajouter la protection contre le pneumocoque à 2, 4 et 11 mois, le méningocoque C, à 5 et 12 mois, et le ROR (rougeole-oreillons rubéole), à 12 et 16 mois, soit dix injections au total.

Pourquoi faut-il le vacciner si tôt ?

Selon Santé publique France, il faut protéger les enfants dès que possible car ces maladies peuvent être mortelles chez les moins de 2 ans. Autre argument : alors qu'au fil des mois la protection des anticorps transmis par la mère diminue, la vaccination prend le relais.

Je refuse de le faire. Qu'est-ce que je risque ?

Selon le Code de la santé publique, le refus ou l'entrave de vaccination du DT-polio peut être puni de six mois de prison et de 3 750 € d'amende. Le Code pénal prévoit que le fait de se soustraire à ces obligations légales «au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant» peut valoir jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Si d'autres vaccins deviennent obligatoires et que les parents s'y refusent, les sanctions encourues devraient être similaires. En Allemagne, depuis fin mai, les familles qui s'opposent à la vaccination de leurs enfants contre la rougeole s'exposent à une amende de 2 500 euros.

Pourquoi sommes-nous si réticents ?

Cinquante-deux pour cent des Français considèrent les vaccins «peu sûrs», selon une étude publiée en 2016 par l'Observatoire sociétal du médicament. Un a priori que la plupart des spécialistes jugent irrationnel, tant le bénéfice de ces injections devrait aller de soi.

Deux explications principales sont avancées. Tout d'abord la campagne de vaccination contre l'hépatite B, en 1994, dans les écoles, auprès de millions d'adolescents. «Il est évident qu'elle a été mal pensée, peu organisée et faite dans la précipitation», explique un médecin qui y a participé. «Quelques cas de sclérose en plaques sont apparus ensuite. Certains patients ont fait le lien. Le doute s'est immiscé , ajoute-t-il. Des études finiront par dédouaner ces injections.

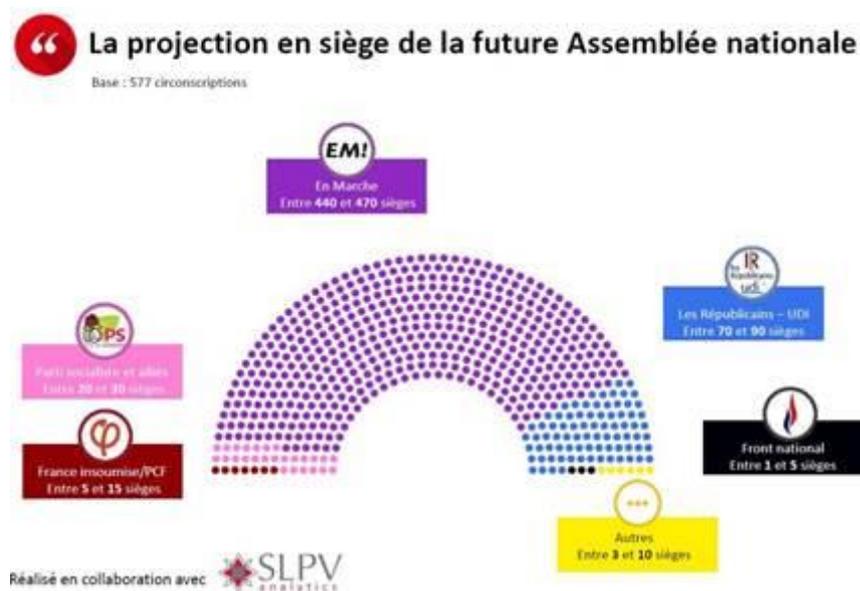
Deuxième bug : la campagne massive de vaccination contre la grippe A à l'automne 2009, sous la houlette de la ministre de la Santé, [Roselyne Bachelot](#), [tournera au fiasco](#). Les Français ne seront que 5 millions à se faire vacciner, alors que 94 millions de doses ont été commandées contre ce virus qui s'est révélé moins dangereux qu'attendu. L'Etat devra vendre ses stocks en catimini à des pays comme le Qatar.

Depuis, certains particuliers ont même essayé de contester en justice l'obligation vaccinale contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DT-Polio). Sans succès. Le couple Larère, qui refusait de faire immuniser leur fille de 4 ans, [a été condamné à deux mois de prison avec sursis en janvier 2016](#) par le tribunal correctionnel d'Auxerre (Yonne).

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 16/06/2017

13 Sondage législatives : vers un raz-de-marée En Marche au second tour



Selon le sondage LégiTrack, LREM et le Modem devrait décrocher de 440 à 470 sièges (dont 50 à 60 pour le parti de François Bayrou) sur les 577 que compte l'Assemblée nationale.

EXCLUSIF + DOCUMENT - Le mouvement d'Emmanuel Macron devrait décrocher une très large majorité absolue à l'Assemblée, avec 440 à 470 sièges, selon LégiTrack, le baromètre hebdomadaire d'OpinionWay-ORPI.

Ce n'est plus une vague qui semble se dessiner pour les candidats de La République En Marche (LREM), mais un véritable raz-de-marée. Invités à voter pour [le second tour des législatives](#) dimanche, les électeurs qui se déplaceront devraient donner au mouvement du chef de l'Etat une très large majorité absolue. Plus large encore que celle imaginée au soir du premier tour puisque selon le sondage hebdomadaire LégiTrack d'OpinionWay-ORPI pour « Les Echos » et Radio classique, LREM et le Modem devrait décrocher de 440 à 470 sièges (dont 50 à 60 pour le parti de François Bayrou) sur les 577 que compte l'Assemblée nationale.

Loin, très loin derrière, le premier groupe d'opposition serait celui de la droite et du centre avec 70 à 90 sièges dont 10 à 15 pour l'UDI. La droite aurait donc un groupe amputé de plus de moitié. Quant au Parti socialiste avec ses alliés (EELV, divers gauche...), il devrait connaître - c'est la suite logique du premier tour - une défaite plus sévère encore puisqu'il ne devrait recueillir que 20 à 30 sièges. Le PS seul pourrait ne pas pouvoir constituer de groupe car ses élus seraient au maximum 15 à entrer au Palais-Bourbon. De même, la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon confirmerait sa contre-performance par rapport à la présidentielle, avec seulement 5 à 15 sièges qu'elle partagerait avec le PCF. Le FN aussi puisque le parti de Marine Le Pen, dans une mauvaise passe, décrocherait au mieux 5 sièges et plus certainement un - celui de Marine Le Pen - à deux.

Pas de front anti-En Marche

« Les résultats de premier tour ont mis En Marche très haut et cela se confirme dans les projets du second tour car il n'y a pas de front anti-En Marche » explique Bruno Jeanbart, directeur général adjoint d'OpinionWay. Face au bloc présidentiel, les reports de voix en faveur des autres forces politiques sont très mauvais. « Cela donne un avantage considérable à celui qui était en tête au premier tour », souligne-t-il. « Tout le débat de cette semaine sur la dangerosité d'une majorité très large se heurte en fait à la réalité : les Français ne votent pas sur cet enjeu, ils continuent de voter pour ce qui est le plus proche d'eux », analyse le sondeur.

Ainsi dans les duels entre En Marche et la droite, les électeurs de gauche se reportent davantage vers En Marche que vers la droite, et inversement. Dans les duels entre En Marche et le FN, le parti d'extrême droite, qui ne parvient à capter que 35 % d'électeurs de droite - 32 % vont vers En Marche et 33% vers l'absentation - échoue à se positionner comme le premier opposant.

Encore plus d'abstention

Aucun sursaut de participation ne vient freiner le raz de marée car elle devrait être encore inférieure à celle du premier tour (48,7 %), estimée à 46 %. Une baisse conforme à celle observée depuis 15 ans. « Elle est logique puisque davantage d'électeurs se sentent non représentés et il n'y a par ailleurs de sursaut ni à gauche, ni à droite. Ce qui donne des duels avec En Marche très déséquilibrés », explique Bruno Jeanbart. LREM aurait en moyenne 16 à 20 points d'avance selon les duels.

Si un Français sur deux ne souhaite pas donner une majorité au chef de l'Etat, 48 % en revanche, le veulent. Des chiffres stables mais qui illustrent à quel point les oppositions sont éclatées et éloignées. Et le raz de marée puissant. A l'Assemblée, LREM va devoir ex-nihilo apprendre à marcher. Les autres groupes, eux, tout reconstruire.

Sondage réalisé du 13 au 15 juin auprès d'un échantillon de 2.973 personnes, constitué selon la méthode des quotas.

POUR EN SAVOIR PLUS : DOCUMENT L'intégralité de résultats du sondage / <https://www.lesechos.fr/elections/legislatives-2017/030387365233-sondage-legislatives-vers-un-raz-de-maree-en-marche-au-second-tour-2094771.php>

Isabelle Ficek

14 Droite: la semaine où tout va basculer



Mercredi, Les Républicains éliront leur président de groupe à l'Assemblée. Puis se tiendra un bureau politique, point de départ des grandes manœuvres pour la tête du parti. Deux moments de vérité...

Le second tour des élections législatives s'annonce très difficile pour la droite. La République en marche devrait avoir une majorité écrasante. Face à cette débâcle historique, les Républicains vont connaître des jours agités. En toile de fond, une question : la scission est-elle inéluctable ?

Mercredi 21 juin 2017. Retenez bien cette date! Pour la droite française, il y aura un avant et un après.

Ce jour-là, dans la matinée, sera élu le président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale. A 17 heures se tiendra le bureau politique de LR. Initialement programmé lundi 19 juin, celui-ci a été décalé de quarante-huit heures afin de tirer toutes les conséquences de ce qui se sera passé les jours et les heures précédents. A l'issue de ces rendez-vous clés, le visage de la droite française aura considérablement changé.

Tout va aller vite, très vite. Dimanche, à 20 heures, les résultats du second tour des élections législatives tomberont. Pour Les Républicains (et pour l'UDI), ils seront brutaux. A l'issue du premier tour, les projections établies rue de Vaugirard étaient noires : entre 39 et 96 députés LR (et entre 12 et 16 députés UDI) seront élus. Que l'hypothèse la plus haute ou la plus basse se réalise, ce sera une hécatombe historique.

Dès les premières réactions apparaîtront de violents règlements de comptes. D'un côté, **François Fillon** et ceux qui ont soutenu sa candidature jusqu'au bout (François Baroin en tête) seront accusés d'avoir envoyé leur famille dans le mur alors que 2017 s'annonçait imperdable après le calamiteux quinquennat de François Hollande. De l'autre, les élus LR qui ont décidé de tendre la main à Emmanuel Macron au lendemain de son élection - les constructifs - seront accusés de trahison.

Au-delà, le débat portera sur une question de fond : Les Républicains doivent-ils ou non voter la confiance au gouvernement, le 4 juillet, à l'occasion du discours de politique générale d'Edouard Philippe ? De celui-ci découlera toute une réorganisation de la droite, dont il est encore difficile de prendre la mesure.

Se compter. C'est mercredi matin que cela commencera à s'éclaircir. Les constructifs ont d'ores et déjà annoncé qu'ils voteraient la confiance. Dans la nouvelle Assemblée nationale, ils veulent se compter. Soit ils sont suffisamment nombreux pour prendre le contrôle du groupe LR (cela paraît peu probable), soit ils en partiront pour créer leur propre groupe. « Tu ne peux pas garder dans le même groupe, les gens qui votent la confiance et ceux qui ne la votent pas », assume **Thierry Solère**. Celui qui devrait retrouver sans difficulté son siège de député des Hauts-de-Seine est en première ligne avec **Franck Riester**, député de Seine-et-Marne pour structurer les constructifs. Après avoir beaucoup réfléchi, ils ont décidé d'aller au bout d'une démarche, qui logiquement devrait déboucher sur la création d'une nouvelle force politique. En liaison permanente avec eux, **Edouard Philippe** a besoin d'une structure à lui pour peser. Pour l'exécutif, [c'est aussi le moyen de montrer à François Bayrou qu'il existe, au sein de la majorité, une autre force de centre droit que le MoDem](#) et d'amoindrir son pouvoir de nuisance éventuel.

Face à eux, les LR qui ne voteront pas la confiance souhaitent aussi la clarification. [Président du groupe LR à l'Assemblée nationale, candidat à nouveau à ce poste](#), **Christian Jacob** est de ceux-là. Un autre candidat pourrait être sur les rangs : **Damien Abad**. Député de l'Ain, 37 ans, il a réalisé une très belle performance au premier tour (35 %) - le meilleur score de Rhône-Alpes. Il est très sollicité pour se lancer dans la bataille.

Les répliques de cette explosion annoncée à l'Assemblée nationale se feront sentir quelques heures plus tard, lors du bureau politique de LR. L'ambiance sera sans doute très violente. La semaine passée, une première passe d'armes en a donné un avant-goût. Voulant prendre date, **Jean-Pierre Raffarin** avait demandé à ce que soit éclaircie l'attitude de LR vis-à-vis d'[Edouard Philippe, désormais à Matignon](#), et des deux ministres de Bercy, **Bruno Le Maire** et **Gérald Darmanin**, qui « sont nos amis ». La question avait soulevé une bronca de la part de ceux qui estiment que ces derniers sont des « traîtres ». La réponse a été renvoyée à plus tard. « Pour les juppéistes, cette question n'est pas réglée », a prévenu Jean-Pierre Raffarin. Par la force des choses, ce sera pour cette semaine. Les portes claqueront-elles ?

Camper. Au sein des Républicains, ces débats se dérouleront sur fond de début de compétitions internes. Les législatives terminées, tout le monde a désormais en tête l'élection pour la présidence du parti qui aura lieu en novembre. Les éventuels candidats au poste campent sur une ligne dure vis-à-vis des constructifs. **Laurent Wauquiez**, dont la candidature ne fait aucun doute, reprenait le 22 mai une citation du Général de Gaulle : « Nos rangs se sont éclaircis, mais la situation aussi ». [Xavier Bertrand, qui pourrait l'affronter](#), a d'ores et déjà annoncé qu'il ne voterait pas la confiance s'il était député... Cela aura aussi un impact.

Dans cette recomposition, l'UDI sera enfin à prendre en compte. Le parti centriste fondé par Jean-Louis Borloo est quasiment mort. A l'Assemblée, il ne devrait pas avoir les 15 députés nécessaires pour faire un groupe et c'est le MoDem de **François Bayrou**, trois fois plus nombreux, qui y incarnera la sensibilité centriste. En son sein, une scission se prépare. **Hervé Morin** entend prendre le large. « Je ne veux travailler ni avec Lagarde, ni avec Wauquiez », affirme le président de la Région Normandie. Il est désormais en contact permanent avec Xavier Bertrand et **Valérie Pécresse**. « Il y a un pôle constructif qui va voter la confiance, un pôle dur qui va s'opposer à tout, nous devons être un pôle ouvert », plaide-t-il. **Jean-Christophe Lagarde** et **Yves Jégo** sont, eux, en lien avec les constructifs. Le président de l'UDI et le député de Seine-et-Marne pourraient siéger à leurs côtés...

Dans les deux partis de la droite française, c'est un même processus qui arrive à son terme. Depuis des années, chez Les Républicains comme à l'UDI, il n'y a plus l'affectio societatis minimal

pour rendre encore toute cohabitation supportable. Cela peut faciliter les séparations. Même le jour des enfants.

Ludovic Vigogne

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 16/06/2017

15 L'Eurogroupe veut un amortisseur pour la dette grecque



Un accord sur le versement de 8,5 milliards d'euros a été trouvé jeudi soir mais pas sur les enjeux de long terme.

La Grèce attend toujours [un allègement effectif du fardeau de sa dette](#), mais l'Eurogroupe lui a fait jeudi soir une promesse qui éclaire son horizon: à partir de 2018, les échéances d'Athènes devraient être pour l'essentiel ajustées sur le rythme de la croissance, ce qui serait une garantie de viabilité à la fois pour l'économie du pays et pour ses créanciers.

«S'il y a plus de croissance, les remboursements seront plus rapides, si la croissance est ralentie, les remboursements seront plus faibles», a expliqué le Néerlandais Jeroen Dijsselbloem, à l'issue d'un huis clos de trois heures des 19 ministres des Finances à Luxembourg. La formule précise d'indexation reste à préciser. Elle entrerait en vigueur au plus tôt dans quatorze mois, une fois conclu positivement [le troisième plan d'aide à la Grèce](#) (2015-2018). Elle s'appliquerait aux prêts du fonds de sauvetage européen FESF. Ces derniers représentent près de 45 % du total de la dette grecque (315 milliards d'euros, 179 % du PIB).

La nécessité de lier croissance et service des emprunts dans les pays fragiles est reconnue par les économistes et les professionnels de la finance. La «calibration» détermine ce que les experts appellent la «soutenabilité» de la dette. La Grèce l'attend de ses créanciers depuis de longues années. C'est aussi ce qui a conduit le FMI à demander aux Européens d'alléger le service de la dette grecque, si la croissance devait rester insuffisante.

Ces derniers jours, Bruno Le Maire, le nouveau ministre français des Finances, a remis la question sur table et il s'affiche satisfait du résultat. «Le mécanisme a été accepté par tout le monde, disait-il dans la nuit. C'est pragmatique, c'est souple, et c'est pour ça que ça marchera!»

Troisième plan de sauvetage

L'Eurogroupe a aussi décidé le déboursement d'un nouveau prêt de 8,5 milliards d'euros en faveur du trésor d'Athènes. C'était acquis depuis plusieurs jours. Le troisième plan de sauvetage patinait depuis des mois à cause de divergences entre le FMI et la zone euro - l'Allemagne surtout. Il peut être relancé. Le décaissement permettra à la Grèce d'éviter la faillite au milieu de l'été et de [rembourser plus de 7 milliards de créances dues en juillet](#). «Nous avons réussi à trouver un accord global qui va permettre à la Grèce de tourner la page d'une période difficile», s'est réjoui le commissaire européen, Pierre Moscovici.

À Luxembourg, le FMI a indiqué qu'il pourrait annoncer, d'ici quelques semaines, [une participation jusqu'ici refusée au troisième plan d'assistance de la zone euro](#). Mais sur le fond, le malentendu n'est pas encore levé. Si l'Eurogroupe s'engage à fournir un «amortisseur», il n'a encore ni confirmé ni détaillé les modalités d'un véritable allègement de la dette grecque. «Il lui faudra être plus précis et identifier les mesures. Nous souhaitons de la clarté dans les semaines qui viennent», a averti la directrice du Fonds monétaire international, Christine Lagarde, en mettant en balance une possible contribution de 2 milliards de la part de l'institution de Washington, jusqu'à l'été 2018.

Isabelle Ory

LE FIGARO – 16/06/2017

16 Chômage ou exil, la sombre alternative des jeunes Grecs



REPORTAGE - Malgré un haut niveau d'étude, de nombreux jeunes, broyés par l'économie de leur pays, sont condamnés à s'expatrier.

Sous la canicule athénienne, prendre le temps de s'arrêter dans une cafétéria pour siroter un jus d'orange ou un jus de grenade frais est toujours agréable pour les touristes, nombreux en ce mois de juin. D'autant qu'il n'est pas rare de tomber sur un serveur parlant leur langue.

Tout autour de l'Acropole, ou dans les quartiers populaires de la région, comme au Café Entehnon, au Pirée, les serveurs sont souvent de jeunes diplômés polyglottes. Et pour cause, dans [un pays où le taux de chômage plafonne à 23,3 %](#), près d'un jeune sur deux est au chômage. Sofia est l'une d'entre eux. Elle a terminé des études de psychologie il y a deux ans et s'exprime dans un français remarquable. Elle aimerait travailler à plein-temps, mais le patron des lieux n'a besoin d'elle que les week-ends, faute de clients. «Je perçois 25 euros par jour, soit 200 euros par mois. Je ne peux même pas arrondir mon salaire avec les pourboires. Il n'y en a pas. Les Grecs comptent chaque sou», confie-t-elle.

À 27 ans, cette jolie brune au regard noir pétillant fait partie de cette génération désespérée de jeunes Grecs brillants et innovants mais broyés par [l'économie du pays](#). Pourtant, elle a essayé de créer une garderie aux multiples activités encadrées par des psychologues, mais le dossier qu'elle a soumis pour obtenir des fonds européens est resté sans réponse. «Quand je pense à la génération précédente qui manifestait dans les rues d'Athènes en 2008 parce que le salaire minimum était de 700 euros, aujourd'hui, il est à 480 euros, et personne ne bronche parce que nous n'avons plus de force», ajoute-t-elle. Il y a neuf ans déjà, les jeunes Grecs accusaient leur pays de se conduire en Médée tuant ses enfants. Aujourd'hui, ils sont résignés, conscients d'être condamnés à devoir fuir. «N'allez pas chercher loin, les Grecs ont tué Socrate et renvoyé Maria Callas! Si on veut y arriver, il faut partir», renchérit Giannis Despitris, un ami de Sofia, livreur d'une société de fabrication de papier, pour 250 euros par mois. «La plupart de mes amis ont émigré en France, en Allemagne ou en Australie. Tous ont une formation supérieure comme moi. Mais le problème est que notre classe politique ainsi que les créanciers du pays nous ont réduits à être serveurs dans le monde», soupire-t-il. Depuis le début de la crise en 2009, plus de 350.000 Grecs ont [quitté le territoire](#), selon les chiffres officiels. Cette fuite des cerveaux s'est accélérée ces

derniers mois, même si le gouvernement d'Alexis Tsipras a promis de faire un effort pour les rapatrier.

Il faut dire que les jeunes Grecs comptent parmi les plus diplômés d'Europe. «Faire des études est culturel dans notre société», explique la psychologue Xanthi Mantela, en rappelant que dans sa version grecque, la chanson *Joyeux anniversaire* dit «il faut que tu deviennes sage», au sens «tu dois acquérir la connaissance». Dernièrement, le cabinet de la psychologue accueille de plus en plus de jeunes. Une fois leurs diplômes en poche, parce qu'ils en ont souvent au moins deux, ils se retrouvent sur un marché du travail saturé. «Ils ne peuvent donc pas avoir de rêves ou faire des projets. Frustrés, ils sombrent, pour nombre d'entre eux, dans une déprime sévère», témoigne Xanthi Mantela.

Cette spécialiste s'inquiète aussi des pratiques frauduleuses dans le monde du travail. De plus en plus de jeunes qui arrivent à se positionner sur le marché «sont déclarés à temps partiel, alors qu'ils effectuent un temps plein. La moitié de leur salaire leur est versée au noir. Le jeune se sent dévalorisé, exploité alors qu'il est dans la période la plus créative de sa vie», conclut-elle.

Sur la scène politique, aucun parti, à l'heure actuelle, ne semble capable d'offrir une perspective sur dix ans pour ces diplômés. Tout l'enjeu des discussions sur l'allégement de la dette grecque est précisément de redonner à la Grèce cet avenir qui lui fait si cruellement défaut.

Alexia Kefalas

Vous souhaitant une bonne journée et un bon WE.

Cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France